



Royaume de Belgique
Province de Namur
Commune de Floreffe
Rue Emile Romedenne, 9 - Floreffe

Tél. : 081 / 44.71.10
Fax : 081 / 44.17.68
Heures d'ouvertures: ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h30; fermé mardi et jeudi après-midi; ouvert samedi de 9h à 12h (Permanences Population)

ROYAUME DE BELGIQUE

Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes

Nom :
Prénoms :
Né(e) à : le
Etat-civil :
Inscrit(e) à : Floreffe
Adresse :

déclaration de volonté

- se déclare expressément donneur (déclaration de volonté expresse - 20)
- ne veut plus être donneur (déclaration de révocation de déclaration de volonté expresse - 21)
- ne veut plus être donneur et s'oppose à tout don (déclaration de révocation de déclaration de volonté expresse et déclaration d'opposition - 22)

déclaration d'opposition

- s'oppose à tout don (déclaration d'opposition - 10)
- ne s'oppose plus au don (déclaration de révocation d'opposition - 11)
- ne s'oppose plus au don et veut être donneur (déclaration de révocation d'opposition et déclaration de volonté expresse - 12)

Pour les mineurs d'âge, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

- nom et prénoms :
- degré de parenté :

Fait à Floreffe, le .

Pour le Bourgmestre,
l'agent délégué en vertu de l'article 126 NLC

Certifié conforme à ma volonté,
Le déclarant,